



**PRÉFET  
DE MAYOTTE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Secrétariat général adjoint

**ARRÊTÉ N° 2020-SGA-253 du 30 avril 2020  
portant délégation de signature  
pour l'ordonnancement et l'exécution des dépenses imputées sur le budget opérationnel  
de programme 129 et sur l'unité opérationnelle 129-CAVC-D976**

LE PRÉFET DE MAYOTTE  
- Chevalier de l'ordre national du Mérite

- VU la loi organique n°2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances ;
- VU la loi organique n°2007-223 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'outre-mer ;
- VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU la loi n°2010-1487 du 7 décembre 2010 relative au Département de Mayotte ;
- VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU le décret du 18 septembre 2018 portant nomination de M. Edgar PEREZ, sous-préfet, en qualité de secrétaire général de la préfecture de Mayotte ;
- VU le décret du 10 juillet 2019 portant nomination de M. Jean-François COLOMBET, en qualité de préfet de Mayotte, délégué du Gouvernement ;
- VU le décret du 25 novembre 2019 portant nomination de M. Jérôme MILLET, sous-préfet, chargé de mission auprès du préfet de Mayotte ;
- VU l'arrêté préfectoral n°02/SG/2020 du 2 janvier 2020 portant délégation de signature à M. Edgar PEREZ, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture de Mayotte ;
- VU l'arrêté préfectoral n°1054/SGA/2019 du 17 décembre 2019 portant délégation de signature à M. Jérôme MILLET, secrétaire général adjoint de la préfecture de Mayotte ;
- VU la décision n° 106/SG/SRHAS/2019 du 30 décembre 2019 portant affectation de Mme Nadia DUBOS, secrétaire administrative de classe exceptionnelle de l'intérieur et de l'outre-mer en qualité de chargée de mission cohésion sociale et à l'emploi ;
- VU les circulaires annuelles MP3 relatives aux rôles et devoirs des services prescripteurs ;

**Sur proposition** du secrétaire général adjoint de la préfecture de Mayotte,

## ARRÊTE

**Article 1 :** Délégation de signature est donnée à Mme Nadia DUBOS, chargée de mission auprès du secrétaire général adjoint, à l'effet de transcrire dans le système d'information financière de l'État CHORUS, les décisions prises en matière budgétaire concernant le budget opérationnel de programme 129 et l'unité opérationnelle 129-CAVC-D976 dans le cadre du suivi de la Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues et Conduites Addictives (MILDECA).

**Article 2 :** En fonction des habilitations, délégation de signature est donnée à Mme Nadia DUBOS, chargée de mission auprès du secrétaire général adjoint, à l'effet d'exprimer les besoins (EB) et de constater le service fait (SF) dans CHORUS concernant les dépenses imputées sur le budget opérationnel de programme et sur l'unité opérationnelle précités.

**Article 3 :** L'arrêté n°2019-SGA-351 du 13 juin 2019 portant délégation de signature pour l'ordonnancement et l'exécution des dépenses imputées sur le budget opérationnel du programme 129 et sur l'unité opérationnelle 129-CAVC-D976 est abrogé.

**Article 4 :** Le secrétaire général et le secrétaire général adjoint de la préfecture sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Mayotte.

Le préfet,  
délégué du Gouvernement

